

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE**PETR DU PAYS GRAYLOIS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 décembre 2019, s'est réuni dans la salle de réunion de la CC Val de Gray le 11 décembre 2019 à 18h30 sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, DEGRENAND Bruno (remplace MAUCLAIR Michel), FASSETNET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VUILLIER Olivier.

Etaient porteurs d'un pouvoir : FASSETNET Roland (pour TEUSCHER Gilles) et MAUNY Jean-Paul (pour ALBIN Michel).

Etaient absents : ALBIN Michel (pouvoir donné), BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, FLETY Anne-Laure, LAVOYE Patrice, MAUCLAIR Michel (remplacé) MILESI Nicole, TEUSCHER Gilles (pouvoir donné)

Secrétaire de séance : DEGRENAND Bruno.



CS/11-12-2019/N°6

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACTE RELATIF AU PROJET DE TERRITOIRE**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**
REPONSE DU PETR A L'APPEL A PROJET DE LA DRAAF

Le président explique qu'en décembre 2018, à l'initiative de la Députée Madame Barbara BESSOT-BALLOT, le Pays Graylois et plusieurs de ses partenaires (Chambre d'Agriculture, DRAAF, AFSAME, Banque des Territoires), ont entamé de manière informelle des réflexions autour de la thématique de l'alimentation.

Rapidement, ce groupe projet a unanimement émis souhait de travailler de manière multi-partenaire. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) semblaient être un cadre stratégique et opérationnel approprié.

Ce groupe projet s'est depuis réuni à plusieurs reprises afin d'identifier et de définir leurs attentes, l'échelle d'intervention pertinente et les principaux enjeux.

La DRAAF a notamment présenté en mai 2019 ses conclusions sur les pratiques d'achats alimentaires dans la restauration collective dans les collèges et lycées de Bourgogne Franche-Comté. Les premiers constats ont permis d'identifier des besoins tels que le

développement des circuits-courts intra-territoriaux (voire avec les territoires limitrophes), l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

Depuis, elle a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour permettre aux territoires soucieux d'intégrer durablement l'alimentation dans leurs politiques territoriales, de bénéficier de six journées de formation spécifiques, étalées sur une durée comprise entre 4 et 6 mois. Un référent technique principal et des référents secondaires devront être désignés dans les territoires pour participer à ces séances.

Le président estime que le PAT s'intégrerait parfaitement aux actuelles démarches portées par le PETR du Pays Graylois telles que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et le Contrat Local de Santé (CLS), répondant à une volonté d'attractivité du territoire et de « bien vivre ».

Afin de pouvoir mettre en place cette nouvelle démarche, il soumet au vote du comité syndical la proposition de candidature du PETR à cet AMI et propose la désignation des référents suivants pour suivre les formations dispensées :

- En tant que référente principale : Amélie RAMAGET, chargée de mission « santé-attractivité »
- En tant que référents secondaires : Emmanuel DEPRIESTER, chargé de projets « énergie-climat » et Thierry SAUVAGEOT, directeur de l'AFSAME.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le PETR du Pays Graylois à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la DRAAF Bourgogne Franche-Comté,
- De désigner, pour suivre les formation dispensées, Madame Amélie RAMAGET, chargée de mission « santé-attractivité », en tant que référente principale,
- De désigner en tant que référents secondaires : Messieurs Emmanuel DEPRIESTER, chargé de projets « énergie-climat » et Thierry SAUVAGEOT, directeur de l'AFSAME.
- D'autoriser le président (ou son représentant) à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20191211-CS-11122019-N06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 19/12/2019



Frederick HENNING
Président

